



Délibération n°25/03/2025-30

du mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 17 heures 05, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 mars 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL
- Présente en visioconférence : Kyané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX), Françoise COURANJOU (Sylvaine DI CARO), Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Marc FERAUD (Arlette OLLIVIER), Daniel GAGNON (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA), Dimitri MOUDAR (Florian GAITE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Philippe CHARRIN

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Vu la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence

Vu la délibération n°12/06/2024-45 du 12 juin 2024 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

L'école dispose d'espaces dont l'occupation n'est pas continue. Elle dépend effectivement de l'organisation administrative et pédagogique et du calendrier scolaire et évènementiel de l'école.

Afin de bénéficier d'une nouvelle source de recettes en mettant à disposition ces locaux, moyennant une redevance d'occupation, durant leurs périodes d'inoccupation, le conseil d'administration a validé en mars 2023 le principe de mise à disposition payante de certains espaces de l'école. L'école resterait prioritaire quant à leur utilisation.

Conformément à l'article 5 de la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence, « les conventions d'occupation se réaliseront avec l'accord préalable de la commune d'Aix-en-Provence » et « devront présenter une complémentarité ou une connexité avec l'objet statutaire de l'EPCC ».

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



De plus, ce même article stipule que « s'agissant de l'amphithéâtre, la commune d'Aix-en-Provence se réserve le droit de jouir, à titre gracieux, de ce lieu lors des périodes de non-utilisation afin d'y organiser des manifestations exceptionnelles ou des actions pédagogiques coordonnées ou organisées par elle. Cette utilisation interviendra sous réserve d'une information préalable auprès de l'EPCC, notifiée au moins 30 jours avant le début des activités communales. »

Les mises à disposition sont encadrées par un régisseur ou un agent de l'école.

Un contrat est établi pour chaque mise à disposition.

Ont été ouverts à la mise à disposition les espaces suivants :

- Amphithéâtre
- Salle de réunion de la Villa
- 7 salles ou ateliers
- Cafétéria et hall
- Les espaces extérieurs

Des tarifs différenciés sont prévus pour les structures partenaires et les structures non-partenaires de l'école, ainsi qu'en fonction du jour de la semaine et des horaires de la mise à disposition.

Un forfait « privatisation de l'école » permet la mise à disposition de l'ensemble des espaces (amphithéâtre + 7 salles + cafétéria + hall + espaces extérieurs).

Des tarifs horaires de jour pour la mise à disposition de l'amphithéâtre et des salles doivent être ajoutés aux tarifs existants afin de permettre, par exemple des mises à disposition de quelques heures pour une conférence ou tout autre évènement.

La grille tarifaire actualisée est la suivante :

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr

Tarifs des mises à disposition des espaces

		Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
AMPHITHEATRE					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au vendredi de 7h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	583,33 €	700,00 €
	Exploitation du lundi au vendredi de 7h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	833,33 €	1 000,00 €
	Montage et démontage week-end et jours fériés de 7h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	583,33 €	700,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 7h à 20h	583,33 €	700,00 €	1 083,33 €	1 300,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 7h	25,00 €	30,00 €	83,33 €	100,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 7h	50,00 €	60,00 €	100,00 €	120,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au vendredi entre 7h et 20h	GRATUIT	GRATUIT	83,33 €	100,00 €
AUTRES SALLES					
Dessin 1&2, volume, aquarium 1&2, cafétéria, peinture, villa, studio (tarifs par salle)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au vendredi de 7h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	41,67 €	50,00 €
	Exploitation du lundi au vendredi de 7h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	291,67 €	350,00 €
	Montage et démontage week-end et jours fériés de 7h à 20h	25,00 €	30,00 €	83,33 €	100,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 7h à 20h	83,33 €	100,00 €	375,00 €	450,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 7h	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 7h	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au vendredi entre 7h et 20h	GRATUIT	GRATUIT	41,67 €	50,00 €

Forfait privatisation de l'école (amphithéâtre + 7 salles + cafétéria + hall + espaces extérieurs)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h	333,33 €	400,00 €	583,33 €	700,00 €
	Exploitation du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à minuit	2 083,33 €	2 500,00 €	4 166,67 €	5 000,00 €
Forfait privatisation : -20% à compter du 2ème jour de mise à disposition					
Forfait espaces extérieurs					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche	83,33 €	100,00 €	333,33 €	400,00 €
Mise à disposition d'un régisseur général					
Tarifs horaires			40,00 €		40,00 €
Repas		Selon tarif Syndeac			

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°12/06/2024-45 du 12 juin 2024 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération
- VALIDE la grille tarifaire ci-dessus
- AUTORISE la directrice à signer les contrats de mise à disposition d'espaces, après accord de la Ville d'Aix-en-Provence

Fait à Aix en Provence, le 25 mars 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY